

## Doctorat en études et pratiques des arts

**Téléphone :** 514 987-3000 #1697  
**Courriel :** doctorat.arts@uqam.ca  
**Site Web :** www.doctorat-arts.uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
3761	Doctorat en études et pratiques des arts	Philosophiae Doctor, Ph.D.	90

<b>Trimestre(s) d'admission</b>	Automne Hiver
<b>Contingent</b>	Programme contingenté
<b>Régime et durée des études</b>	Temps complet : 4 ans Temps partiel : 6 ans
<b>Campus</b>	Campus de Montréal
<b>Organisation des études</b>	Cours offerts le jour

### PROTOCOLE D'ENTENTE

Ce programme est offert conjointement par l'École des arts visuels et médiatiques, l'École de design, l'École supérieure de théâtre, et par les départements de danse, d'histoire de l'art et de musique.

### OBJECTIFS

Les objectifs du programme sont de permettre aux artistes et aux spécialistes des arts l'accès à une formation théorique et pratique de haut niveau en arts, de favoriser le développement pluridisciplinaire de créations et de recherches en arts, et de contribuer au rayonnement de la création et de la recherche en arts. Les objectifs spécifiques du programme sont de susciter une interaction entre les pratiques et les théories actuelles en arts, de faciliter la maîtrise et la production, par les étudiants, d'outils méthodologiques et technologiques de création et de recherche pluridisciplinaires en arts, et de contribuer à l'instauration d'un lieu pluridisciplinaire de production et de réflexion critiques.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en arts ou dans un domaine connexe obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission ;

ou posséder une formation et une expérience professionnelles équivalentes à des études du niveau du 2e cycle, c'est-à-dire avoir fait preuve d'une compétence appropriée par une production artistique continue et reconnue ou par un apport significatif dans le champ de la théorie ou de l'intervention dans le domaine des arts.

Le candidat doit déposer un avant-projet pouvant être encadré par un ou des professeurs habilités à la direction ou à la codirection de thèse dans le programme et qui pourraient agir à titre de directeurs ou de codirecteurs de thèse. L'avant-projet consiste en un texte d'au moins cinq pages décrivant le projet de thèse création, de thèse recherche ou

de thèse intervention et établissant les liens de ce projet avec l'un des deux champs de recherche du programme (interdisciplinarité et comparativité). Pour passer d'un axe à l'autre l'étudiant doit soumettre un projet nouveau ou renouvelé au sous-comité d'admission et d'évaluation.

Le candidat doit avoir acquis une compétence dans un champ de la pratique artistique (architecture, arts médiatiques, arts plastiques, cinéma, danse, design, musique, théâtre...) ou dans un champ théorique relatif aux arts (éducation artistique, histoire et théorie des arts : esthétique, musicologie, théâtrologie...) ou dans des domaines connexes aux arts (communications, littérature, philosophie...). Cette compétence acquise entraîne, selon l'axe choisi, une orientation particulière du projet de thèse qui doit tenir compte de la formation et des expériences antérieures.

Le candidat doit soumettre avec sa demande d'admission un dossier faisant état de ses productions et réalisations artistiques antérieures.

#### Capacité d'accueil

Le programme est contingenté à vingt étudiants par année.

#### Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

#### Connaissance du français

Le candidat doit posséder une maîtrise confirmée de la langue française, orale et écrite.

#### Connaissance de l'anglais

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de la langue anglaise et, éventuellement, d'une troisième langue lorsqu'elle est nécessaire au projet de thèse choisi.

#### Cours d'appoint

Le sous-comité d'admission et d'évaluation peut imposer comme condition d'admission l'acquisition d'un complément de formation équivalant à neuf crédits au maximum. Il s'agit normalement d'activités choisies dans le répertoire des programmes de maîtrise de la Faculté des arts de l'UQAM. La nature et le nombre de cours d'appoint sont

établis en fonction du dossier d'admission : formation, avant-projet, expérience professionnelle, et selon le domaine choisi de recherche, de création ou d'intervention.

#### Méthode et critères de sélection

La sélection des candidats se fonde sur l'évaluation du dossier académique, de l'expérience professionnelle, des lettres de recommandation et du dossier des productions et réalisations antérieures du candidat.

L'admissibilité du projet de thèse recherche, de thèse création ou de thèse intervention est évaluée par le sous-comité d'admission et d'évaluation, en fonction des champs de recherche du programme et en fonction des compétences et des ressources du programme pour encadrer et réaliser un tel projet.

Le candidat peut être convoqué à une entrevue-audition devant les membres du sous-comité d'admission et d'évaluation.

#### Régime et durée des études

Temps complet : quatre ans Temps partiel : six ans

## COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

#### Scolarité (12 crédits)

##### Séminaires de tronc commun (6 crédits) :

EPA9002 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie I

EPA9003 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie II

##### Séminaires thématiques théoriques (6 crédits) :

##### Deux activités parmi les suivantes :

EPA901X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation

EPA902X Séminaire thématique II. Arts: textes et écritures

EPA903X Séminaire thématique III. Arts: langages, matériaux et technologies

EPA904X Séminaire thématique IV. Arts: cultures et sociétés

Note : L'étudiant peut remplacer un cours de séminaire thématique théorique de 3 crédits par un autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction de programme.

#### Recherche-créditation

##### Activités de recherche et création (78 crédits) :

##### Ateliers de recherche-créditation (6 crédits) :

EPA9100 Atelier de recherche-créditation I

EPA9200 Atelier de recherche-créditation II

ou tout autre cours de cycles supérieurs d'une université reconnue, en accord avec la direction du programme.

##### Examen de projet (12 crédits)

À la scolarité s'ajoute un examen de projet de thèse création, de thèse intervention ou de thèse recherche qui consiste en une présentation écrite et orale devant un jury.

EPA9300 Examen de projet (12 cr.)

##### Thèse création, thèse intervention ou thèse recherche (60 crédits)

Thèse recherche : Elle consiste en la rédaction d'une thèse faisant état

d'une recherche et de ses résultats. Elle doit comporter un caractère inédit et constituer un apport original au niveau de l'avancement des connaissances dans le domaine des études et de la recherche en arts. La thèse écrite doit être d'au moins 250 pages et doit faire l'objet d'une diffusion publique réalisée selon des modalités variables.

Thèse création : Elle consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'une oeuvre, d'une performance, d'un spectacle, en vue d'une diffusion publique. Il faut entendre par production artistique une oeuvre ou un événement en rapport avec les axes du programme. Le texte doit être une étude d'au moins 150 pages faisant état d'une réflexion critique ou analytique autour des problématiques soulevées par la production de l'étudiant. La thèse création doit constituer un apport original et inédit dans le domaine de la création artistique ou proposer une nouvelle manière d'envisager une ou des problématiques artistiques déjà traitées par ailleurs.

Thèse intervention : Elle consiste en la rédaction d'une thèse et en la réalisation d'un projet ou d'une pratique rattachés à un espace social et à des faits culturels dans divers domaines reliés aux arts (animation, diffusion, enseignement, thérapie, etc.).

Diffusion : Le programme exige que la thèse création, la thèse recherche et la thèse intervention fassent l'objet d'une soutenance publique et d'un événement spécial de diffusion : chorégraphie, conférence, édition, exposition, installation, intervention, mise en scène, performance, publication, spectacle. Cette diffusion fait partie de l'évaluation globale de la thèse.

Évaluation : Dans le cas d'une thèse création ou d'une thèse intervention, 50 % de l'évaluation porte sur le texte de réflexion et 50 % sur la production et sa diffusion ou sur l'intervention. Dans le cas d'une thèse recherche, 75 %, au minimum, de l'évaluation doit porter sur la recherche et 25 %, au maximum, sur la diffusion. Les pourcentages en question doivent être établis à l'avance, au moment de l'examen du projet, et correspondre à la nature de ce projet.

## CHAMPS DE RECHERCHE

Interdisciplinarité : approches et pratiques interdisciplinaires en arts

Arts comparés : études et pratiques comparatives en arts

## FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

## DESCRIPTION DES COURS

### EPA9002 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie I

Ce séminaire vise à préciser le projet doctoral quel que soit le format de thèse envisagé (thèse création, thèse intervention ou thèse recherche). Les participants y traiteront de différents aspects de leur pratique et/ou de leur projet de thèse. Ce séminaire est une introduction à la recherche création. Il favorisera l'articulation et l'analyse thématique de récits de pratique, l'identification et la définition de concepts clés, la consultation de bases de données spécialisées de même que la revue des écrits et des pratiques en lien avec le projet de thèse.

### EPA9003 Séminaire de recherche et de création : Méthodologie II

Ce séminaire vise plus particulièrement l'articulation du projet de thèse et prépare à l'examen de projet doctoral. L'examen de quelques taxinomies de recherche permettra aux participants de situer plus précisément leur projet de recherche. La lecture analytique de thèse permettra l'identification des grandes composantes d'une thèse

doctorale. Le survol de différentes méthodologies de recherche (phénoménologie, heuristique, ethnographie, herméneutique, systémique, études de cas) éclairera les choix méthodologiques. Le séminaire permettra aux participants de travailler au développement de leur projet de recherche : élaboration d'une problématique, définition d'un objectif et d'une question de recherche, formulation du titre provisoire de la thèse, explication d'une méthodologie en lien avec le problème et l'objectif de recherche, élaboration d'une bibliographie commentée et ébauche de la table des matières de la thèse.

**EPA901X Séminaire thématique I. Arts: conception, réalisation, interprétation**

Cours à contenu variable. Ce séminaire vise à interroger et comprendre le processus de la création artistique selon divers points de vue: poétique, phénoménologique, philosophique (esthétique et éthique), psychanalytique. Il s'organise autour de trois ordres de faits liés à la pratique artistique, selon les champs disciplinaires et dans une perspective pluridisciplinaire, c'est-à-dire les problématiques relatives à la conception (notions de projet et de programmation processuelle), à la composition (étapes d'élaboration, choix des éléments, mise en forme, processus de réalisation dans ses relations à l'espace, au temps et aux technologies), et enfin à la production dans ses dimensions de réception et d'interprétation (mise en contexte de l'oeuvre, lecture des significations, confrontation par rapport à une visée esthétique, au concept initial, etc.).

**EPA902X Séminaire thématique II. Arts: textes et écritures**

Cours à contenu variable. Ce séminaire comporte des études, interprétations ou réflexions portant sur les textes (essais, narrations, documents) et écritures (chorégraphique, dramatique, électronique, musicale, etc.) que la pratique artistique génère ou suscite. Diverses formes d'écritures et de textes sont considérées en tant qu'oeuvre ou faisant partie d'oeuvre ou en tant que texte d'accompagnement. Est également abordée la question du rôle des textes par rapport aux oeuvres qui leur sont rattachées sous une forme ou une autre. Ces rapports entre oeuvres, textes et écritures ouvrent sur des dialectiques liant l'art à la temporalité, à la spatialité, aux supports, à l'intertextualité, à la réception, à l'épistémologie, etc.

**EPA903X Séminaire thématique III. Arts: langages, matériaux et technologies**

Cours à contenu variable. Ce séminaire porte sur la mise en évidence des moyens artistiques: langages, matériaux, techniques et technologies. Il interroge non seulement les conditions matérielles de la production artistique dans l'espace et le temps, mais également les phénomènes liés à la médiation, à la transposition, à la traduction en arts. Le séminaire pose particulièrement les problématiques liées aux technologies nouvelles et aux nouveaux médias. Il est l'occasion d'analyser les composantes spécifiques des expressions artistiques en intégrant diverses technologies se manifestant dans leurs dimensions spatiale, visuelle, sonore, gestuelle et dramaturgique.

**EPA904X Séminaire thématique IV. Arts: cultures et sociétés**

Cours à contenu variable. Ce séminaire porte sur les rapports entre l'art, la société et la culture: autochtone/étrangère, nationale/internationale, populaire/savante. Sont également abordées les problématiques liées au statut des arts dans la culture, ainsi que la dynamique entre expression artistique et développement culturel et social. Les questions relatives à l'intervention, l'action et la diffusion culturelles et artistiques sont abordées, ainsi que leurs stratégies spécifiques. Les institutions culturelles comme mode d'existence et de reproduction des pratiques artistiques sont analysées. Sont également abordés les rapports entre art, éducation et société, en particulier le rôle de l'art dans le processus éducatif, et l'art comme moyen d'expression et de saisie de l'univers.

**EPA9200 Atelier de recherche-crédation II**

Les ateliers de recherche-crédation ont pour objectif de permettre à l'étudiant de réaliser des expérimentations liées au projet de thèse. Ils peuvent permettre d'explorer et d'éprouver des aspects pratiques et théoriques du projet. Ces ateliers sont placés sous la responsabilité de ceux qui assument la direction ou la codirection de la thèse.

**Modalité d'enseignement**

Certains ateliers peuvent prendre la forme d'activités dirigées qui ont pour fonction de mettre l'étudiant en contact avec des artistes et spécialistes pouvant contribuer à l'avancement de leur thèse tout en leur permettant d'approfondir les réflexions à caractère méthodologique reliées à leur problématique. Ces activités peuvent être effectuées au Québec ou à l'étranger, dans des ateliers spécialisés, des centres d'art internationaux, des centres de recherche universitaires (ceux de l'UQAM en particulier), des compagnies de théâtre ou de danse, des galeries, des maisons de la culture, des musées, des orchestres, etc. Pour ce type d'activité, le plan de travail et son devis technique doivent être approuvés par ceux qui ont la responsabilité de la direction ou de la codirection de la thèse et inclure un mode d'évaluation approprié concernant chacune de ces deux activités.

**EPA9300 Examen de projet**

Cet examen écrit et oral doit prendre la forme d'un devis de projet et être conçu en fonction de l'axe de recherche et de création choisi. Ce devis doit faire état du sujet de recherche et de ses perspectives, de ses problématiques particulières, des méthodes, processus et limites inhérentes au sujet. Cette opération devra permettre une mise en relation entre le projet de recherche et les méthodologies explorées. Le devis doit de plus indiquer les critères de sa faisabilité (moyens, ressources matérielles et documentaires, disponibilité des services internes de l'UQAM, budget) et comporter des indications sur les possibilités de diffusion.

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.  
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 07/07/11, son contenu est sujet à changement sans préavis.  
Version Hiver 2013